RÉUNION RÉGULIÈRE DU MERCREDI 1^{ER} SEPTEMBRE 2021

Réunion régulière du Conseil d'administration du Centre de services scolaire de Charlevoix, tenue le mercredi 1^{er} septembre 2021 à 18 h 30 de façon virtuelle via la plateforme Microsoft Teams à laquelle sont présents et forment quorum :

| PRÉSENCES | Présent | Absent | | |
|---|-------------|--------|--|--|
| Membres parents d'un élève | | | | |
| Nancy Falardeau | \boxtimes | | | |
| Sandra Fortin | \boxtimes | | | |
| Patricia Guay | \boxtimes | | | |
| Lucie Maltais | \boxtimes | | | |
| Sylvain Tremblay | \boxtimes | | | |
| Membres du personnel | | | | |
| Mélanie Buteau | \boxtimes | | | |
| Simon Fortin | \boxtimes | | | |
| Jean-Sébastien Gagnon | \boxtimes | | | |
| Sébastien Garneau | \boxtimes | | | |
| Nathalie Lapointe | \boxtimes | | | |
| Membres de la communauté | | | | |
| Émilie Dufour | \boxtimes | | | |
| Richard Gobeil | \boxtimes | | | |
| Antoine Laflamme | \boxtimes | | | |
| Membres gestionnaires | | | | |
| Michèle Moreau, secrétaire générale par | \boxtimes | | | |
| intérim | | | | |
| Stéphanie Marcotte, directrice des ressources | \boxtimes | | | |
| financières, matérielles et des technologies de l'information | | | | |
| Martine Vallée, directrice générale | \boxtimes | | | |
| Invité | | | | |
| | | | | |

OUVERTURE DE LA RÉUNION ET CONSTATATION DU QUORUM

La présidente, madame Lucie Maltais, souhaite la bienvenue aux administrateurs et s'assure que la procédure de convocation a été respectée et que tous ont reçu leur dossier. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et validement ouverte.

CA: 062-21 ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Tremblay et RÉSOLU unanimement de PROCÉDER à l'adoption du projet d'ordre du jour avec la modification suivante :

 Ajout à l'item « Autres sujets » : Motion de félicitations à l'endroit de madame Ann-Renée Desbiens.

<u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2021</u>

CA: 063-21 IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-

Sébastien Gagnon et **RÉSOLU** unanimement d'**ADOPTER** le procèsverbal du 28 juin 2021 tel quel.

Suivis à la séance ordinaire du 28 juin 2021

En suivi à la dernière séance ordinaire, les informations suivantes sont communiquées :

- La formation d'un comité de travail pour étudier les options possibles en vue d'un deuxième gymnase à la future école Félix-Antoine-Savard est en cours. Le comité sera convoqué sous peu.
- Une séance de travail du conseil d'administration dédiée au projet d'école alternative est prévue le 17 novembre 2021.
- L'autorisation du ministre de l'Éducation pour produire un budget déficitaire pour l'année scolaire 2021-2022 a été obtenue le 28 juillet dernier.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

CA: 064-21 APPROBATION DU BUDGET 2021-2022 DES ÉCOLES ET DES CENTRES

CONSIDÉRANT l'article 276 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit l'approbation par le conseil d'administration des budgets des écoles et du centre de l'éducation aux adultes et de la formation professionnelle ;

IL EST PROPOSÉ par madame Nancy Falardeau et RÉSOLU unanimement que le conseil d'administration APPROUVE le budget des établissements et des centres suivants :

| | Total du budget de base 2021-2022 | | |
|-----------------------------|-----------------------------------|----------------|--|
| Nom de l'établissement | Opérations courantes | Investissement | |
| Valléemont | 90 434,00 \$ | 21 516,00 \$ | |
| Centre éducatif Saint-Aubin | 127 309,00 \$ | 26 637,00 \$ | |
| Rose-des-Vents | 51 448,00 \$ | 13 270,00 \$ | |
| Les Marées montantes | 76 351,00 \$ | 18 295,00 \$ | |
| Écho des Trois Montagnes | 68 001,00 \$ | 16 819,00 \$ | |
| École secondaire du Plateau | 156 839,00 \$ | 34 067,00 \$ | |
| Sous-total: | 570 382,00 \$ | 130 604,00 \$ | |
| CEAFP | 5 402 731,00 \$ | 47 910,00 \$ | |
| TOTAL : | 5 973 113,00 \$ | 178 514,00 \$ | |

CA: 065-21 ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN DE VILLE DE CLERMONT POUR L'ÉCOLE LAURE-GAUDREAULT

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement d'une bibliothèque municipale dans l'ancienne église de Clermont, propriété adjacente à l'école Laure-Gaudreault;

CONSIDÉRANT les multiples partenariats entre la Ville de Clermont et le centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT l'opportunité et l'intérêt pour l'école Laure-Gaudreault d'avoir à proximité immédiate la bibliothèque municipale de la Ville de Clermont;

CONSIDÉRANT que ce projet entraîne une opportunité pour le centre de services scolaire d'acquérir une partie du terrain de l'église, soit une parcelle du lot 4 790 150 d'une superficie approximative de 1 350 mètres carrés et ainsi, pouvoir agrandir sa cour d'école afin de réaliser une transformation vers l'école 3.0;

CONSIDÉRANT qu'en plus des perspectives vers de multiples possibilités pour l'aménagement d'espaces verts, cette acquisition permettrait de sécuriser davantage la circulation des autobus scolaires dans la cour de l'école et viendrait enrayer toute circulation entre l'église et la cour d'école limitant ainsi les risques d'incidents;

CONSIDÉRANT que la ville de Clermont souhaite contribuer à l'aménagement de la cour de l'école;

CONSIDÉRANT qu'en demeurant propriétaire du terrain adjacent à l'école, Ville de Clermont consent à poursuivre son partenariat avec l'école et ainsi, pérennise la disponibilité d'espaces de stationnement pour le personnel et les visiteurs de l'école sur son terrain;

CONSIDÉRANT que deux servitudes de passage devront être octroyées par le centre de services scolaire en faveur de la Ville de Clermont sur la parcelle de terrain à acquérir afin de faciliter la bonne marche des activités de la ville:

CONSIDÉRANT la valeur marchande de 50 000 \$ établie par un évaluateur agrée en juin 2021;

CONSIDÉRANT la nécessité pour le centre de services scolaire de se prévaloir d'un emprunt à long terme pour financer cette acquisition;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 288 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), une autorisation ministérielle est requise pour procéder à cet emprunt;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 272 de la LIP, une autorisation ministérielle est requise pour procéder à l'acquisition d'un terrain et consentir à des servitudes de passage ;

CONSIDÉRANT le plan déposé ce jour présentant la parcelle du lot 4 790 150 visée par une acquisition ainsi que les superficies affectées par les servitudes;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de vérification du conseil d'administration;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Tremblay et RÉSOLU unanimement de :

- Sous réserve de l'autorisation ministérielle en vertu de l'article 272 de la LIP, PROCÉDER à l'acquisition d'une parcelle de terrain du lot 4 790 150 auprès de Ville de Clermont au montant de 50 000 \$;
- Sous réserve de l'autorisation ministérielle en vertu de l'article 272 de la LIP, AUTORISER l'octroi de deux servitudes de passage nécessaires à la bonne marche des opérations de Ville de Clermont et ce, tel que démontré sur le plan déposé ce jour et annexé à la présente;
- Sous réserve de l'autorisation ministérielle en vertu de l'article 288 de la LIP, PROCÉDER à un emprunt à long terme à la charge du Centre de services scolaire de Charlevoix pour le montant total d'acquisition, soit 50 000 \$;
- ASSUMER les honoraires professionnels de notariat et d'arpentage découlant de ces acquisitions;
- SÉCURISER par entente l'utilisation d'espaces de stationnement pour le personnel et les visiteurs de l'école Laure-Gaudreault sur le terrain de Ville de Clermont;
- SÉCURISER par entente la fréquentation de la bibliothèque municipale par les élèves et le personnel de l'école.

CA: 066-21 RÉGULARISATION DES TITRES DE PROPRIÉTÉ DE L'ÉCOLE MARIE-REINE

CONSIDÉRANT que le terrain où est située l'école Marie-Reine (actuellement lot 5 721 606) est la propriété de la Fabrique de la Paroisse de Saint-François-d'Assise et est sujet à un bail emphytéotique au bénéfice du centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT que le débarcadère des autobus scolaires de cette école est aménagé sur une parcelle du lot 5 721 583, propriété de la Municipalité de Saint-Hilarion;

CONSIDÉRANT la volonté partagée des partenaires impliqués soit le centre de services scolaire, la Fabrique de la Paroisse de Saint-François d'Assise et la Municipalité de Saint-Hilarion de régulariser les titres de propriété en conséquence;

CONSIDÉRANT la volonté du centre de services scolaire d'acquérir le lot 5 721 606 ;

CONSIDÉRANT la volonté du centre de services scolaire d'acquérir une parcelle du lot 5 721 583 appartenant à la Municipalité de Saint-Hilarion afin de rendre conforme l'emplacement du débarcadère des autobus scolaires ;

CONSIDÉRANT qu'une autorisation du ministre est requise pour procéder à l'acquisition du lot 5 721 606 et d'une parcelle du lot 5 721 583 :

CONSIDÉRANT que le prix de vente du lot 5 721 606 a été établi par la Fabrique de la Paroisse de Saint-François au montant de 5 000 \$ tel qu'il appert d'une correspondance de madame Marguerite Desgagnés, membre du Conseil de fabrique, en date du 24 mars 2021;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Hilarion consent à céder, à titre gratuit, la parcelle du lot 5 721 583 identifiée au plan ci-joint;

IL EST PROPOSÉ par madame Patricia Guay et RÉSOLU unanimement de :

- Sous réserve de l'autorisation du ministre, PROCÉDER à l'acquisition du terrain (actuellement lot 5 721 606) auprès de la Fabrique au montant de 5 000 \$;
- Sous réserve de l'autorisation du ministre, PROCÉDER à l'acquisition de la parcelle du lot 5 721 583 identifiée au plan ci-joint (actuellement lot 5 721 606) auprès de la Municipalité de Saint-Hilarion, et ce, à titre gratuit;
- ASSUMER les honoraires professionnels de notariat et d'arpentage découlant de ces acquisitions.

ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE FÉLIX-ANTOINE-SAVARD

Ce point est ajourné au 29 septembre 2021, à 18h.

CA: 067-21 PLAN D'EFFECTIFS DE L'ADAPTATION SCOLAIRE 2021-2022

CONSIDÉRANT la démarche de consultation effectuée auprès du syndicat du personnel de soutien ;

CONSIDÉRANT les besoins en adaptation scolaire transmis par les directions d'écoles afin de déterminer le niveau des ressources à consentir dans ce secteur ;

CONSIDÉRANT que le processus du cadre budgétaire et de la détermination du budget 2021-2022 se poursuit jusqu'à leur adoption en séance du conseil d'administration ;

IL EST PROPOSÉ par madame Nancy Falardeau et **RÉSOLU** unanimement de :

 ADOPTER le plan d'effectifs de l'adaptation scolaire pour l'année 2021-2022 tel que déposé.

CA: 068-21 STRUCTURE DE POSTES DES SERVICES DE GARDE 2021-2022

CONSIDÉRANT la démarche de consultation effectuée auprès du syndicat du personnel de soutien ;

CONSIDÉRANT les besoins des services de garde transmis par les directions d'écoles afin de déterminer le niveau des ressources à consentir dans ce secteur ;

CONSIDÉRANT que le processus du cadre budgétaire et de la détermination du budget 2021-2022 se poursuit jusqu'à leur adoption lors de la séance du conseil d'administration ;

IL EST PROPOSÉ par madame Mélanie Buteau et RÉSOLU unanimement de :

 ADOPTER la structure de postes des services de garde pour l'année 2021-2022 telle que déposée.

POSTES À COMBLER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente, madame Lucie Maltais, invite madame Michèle Moreau, secrétaire générale par intérim, à présenter ce point.

La secrétaire générale explique que deux postes de membres de la communauté au sein du conseil d'administration sont vacants, soit celui pour les 18 à 35 ans et celui avec le profil en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines. Du 2 au 26 septembre, l'appel de candidatures sera publié dans le journal, sur le site web du centre de services scolaire et sur les réseaux sociaux. Un envoi sera effectué aux partenaires en sollicitant leur collaboration pour faire connaître cet appel de candidatures au sein de leur réseau.

La directrice générale et la secrétaire générale par intérim vont d'abord vérifier que les candidatures reçues rencontrent les critères d'éligibilité. Toutes les candidatures admissibles seront ensuite soumises au conseil d'administration pour procéder à la sélection et à la nomination des deux nouveaux membres.

CA: 069-21 MOTION DE REMERCIEMENTS POUR ANNIE SIMARD

CONSIDÉRANT que madame Annie Simard a siégé au conseil d'administration du 15 octobre 2020 au 1^{er} juillet 2021 à titre de représentante de la communauté, profil en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion de risque ou de gestion des ressources humaines;

CONSIDÉRANT son engagement et son implication au cours de son mandat;

CONSIDÉRANT la grande qualité de ses interventions et de son intérêt pour les sujets traités;

IL EST PROPOSÉ par madame Lucie Maltais et RÉSOLU à l'unanimité de :

- ADOPTER une motion de remerciements à l'endroit de madame Annie Simard pour souligner sa contribution;
- TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à madame Annie Simard.

AUTRES SUJETS

CA: 070-21 MOTION DE FÉLICITATIONS POUR ANN-RENÉE DESBIENS

CONSIDÉRANT que madame Ann-Renée Desbiens est originaire de Clermont et qu'elle représente un modèle de persévérance et de réussite auprès des élèves et de la population de Charlevoix;

CONSIDÉRANT son parcours exceptionnel à titre de gardienne de but, notamment au sein de l'équipe canadienne de hockey sur glace féminin;

CONSIDÉRANT ses performances lors des Jeux olympiques de Pyeongchang en 2018 lui valant la médaille d'argent et lors des derniers championnats du monde où l'équipe du Canada a remporté la médaille d'or;

CONSIDÉRANT les nombreux honneurs et distinctions qu'elle a récoltés sur la scène internationale au cours de sa carrière d'athlète:

IL EST PROPOSÉ par monsieur Simon Fortin et RÉSOLU à l'unanimité de :

- ADOPTER une motion de félicitations à l'endroit de madame Ann-Renée Desbiens et de lui réitérer toute la fierté qui rejaillit sur l'organisation et la population charlevoisienne;
- TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à madame Ann-Renée Desbiens.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre se tiendra le 20 octobre 2021. Suivant les mesures sanitaires en vigueur, le lieu de rencontre, en personne ou en mode virtuel, sera confirmé dans l'avis de convocation.

CA: 071-21 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À 19 h 10, IL EST PROPOSÉ par madame

Patricia Guay et **RÉSOLU** unanimement de **PROCÉDER** à l'ajournement de la séance au 29 septembre 2021, à 18h.

| | Lucie Maltais, présidente |
|---------|---|
| | |
| - | |
| Michèle | Moreau, secrétaire générale par intérim |